



## Après une non conciliation

Par **turquin marie**, le **31/12/2016** à **03:25**

Bonjour

Suite à une information préoccupante sur mineur, mon mari battant sa fille en mon absence, j'ai porté plainte et entamé procédure de divorce. J'ai ensuite retiré plainte uniquement parce qu'il pouvait perdre son boulot, fonctionnaire (casier judiciaire vierge).

Mais il a eu condamnation non inscrite dans son casier.

Ma question est, si après la non conciliation, je reprend la vie avec lui, si récidive, qu'est-ce que je risque ?

Sachant que pour l'instant, il a entamé une thérapie, mais je suis dans l'incertitude qu'il va poursuivre...

Que puis-je faire, pour protéger mes arrières, lui faire signer un papier comme quoi, il s'est engagé à se soigner, dès que nécessaire, de quitter le logement, sur demande....

Merci...

Déjà fait un post sans réponse